

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : François de Mazières (Président)

Adresse : N° 6 avenue de Paris
Commune Versailles
Code postal 78009 Cedex

Nature des activités : Aménagement du territoire et Equipements publics.....

Qualification : Collectivité locale.....

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 <i>Hirundo rustica</i> Hirondelle rustique	Dérangement des individus et destruction d'un site de reproduction de 34 nids
B2 <i>Passer domesticus</i> Moineau domestique	Dérangement des individus et destruction d'un site de reproduction de 3 nids
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Démolition de bâtiments insalubres en prévision de l'installation d'un espace logistique pour les Jeux Olympiques Paris 2024. Le site sera réhabilité en phase Héritage en aire de stationnement multimodale.....

Suite sur papier libre



D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Condamnation des accès au site de nidification avant l'installation des oiseaux au printemps puis destruction définitive du site de nidification

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Fermeture des accès aux bâtiments avant le 20 mars 2023
ou la date : Déconstruction de l'édifice entre juin et décembre 2023

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Ile-de-France
Départements : Yvelines
Cantons : Saint-Cyr-l'Ecole
Communes : Saint-Cyr-l'Ecole

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
Mesures de protection réglementaires
Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Renforcement des populations de l'espèce
Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : ME1.Mesure d'évitement à la destruction directe des individus et des couvées d'oiseaux
MR1.Sensibilisation des équipes chantier.MR2.Essai d'effarouchement acoustique de la colonie
MC1.Aménagement d'un réseau de sites favorables à l'Hirondelle rustique par la pose de nids artificiels et d'éléments propices à l'édification des nids naturels
MC2.Création d'un site de substitution à la nidification de l'Hirondelle rustique avec la pose d'une « Tour à Hirondelles »
MC3.Création d'un site de substitution à la nidification de l'Hirondelle rustique avec l'aménagement d'une « Mini-Grange à Hirondelles »

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

MS1.Suivis écologiques et gestion des aménagements sur 10 ans et 30 ans pour l'entretien des aménagements
Le suivi portera sur 4 visites par un technicien écologue entre la mi-avril et le début du mois d'août en 2023 et 2024, puis tous les 2 ans en 2026, 2028, 2030 et 2032. L'entretien des nids et nichoirs sera réalisé tous les 2 ans sur une période de 30 ans (2023-2052).

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Versailles
le 10/02/2023
Votre signature



[Handwritten signature in blue ink]